

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 71129 du 3 décembre 2015 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative »**

NOR : INTJ1525365S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 18 novembre 2015,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « administrative » – est arrêté ainsi qu'il suit:

Pour le grade de major, l'adjudant-chef:

**Palier, Jean-Pierre** Nigend : 124 314

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant:

**Autin, Clovis** Nigend : 176 608

Pour le grade d'adjudant: *néant*.

Pour le grade de maréchal des logis-chef: *néant*.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2015.

*Le général, directeur  
de l'établissement central de l'administration  
et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
O. GUERIF